

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 29 mai 2009

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-8-10-5

**Service consulté**

**Avenant à la convention relative à la reconduction du secrétariat commun de  
la Conférence du Rhin supérieur**

Résumé : *Il est proposé d'approuver l'avenant à la convention relative à la reconduction du secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur instaurant une rotation de la Présidence du Comité de coordination sur le modèle de la rotation de la Présidence de la Conférence du Rhin supérieur.*

La Présidence du Comité de coordination de la Conférence du Rhin Supérieur était assurée jusqu'à présent par le Land de Bade-Wurtemberg.

Afin de lier plus étroitement les fonctions du Comité de coordination à contenu stratégique à la Présidence de la Conférence du Rhin Supérieur, il a été proposé de confier la fonction de Président du Comité de coordination au partenaire qui assure la présidence de la Conférence du Rhin Supérieur.

Cette modification nécessite un avenant à la « convention relative à la reconduction du secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur », la phrase « sa présidence est assurée par le Regierungspräsidium de Fribourg » dans le paragraphe 2 de l'article 5 de la convention étant supprimée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- m'autoriser à signer l'avenant à « la convention relative à la reconduction du secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

**CONVENTION RELATIVE A LA RECONDUCTION  
DU SECRETARIAT COMMUN DE LA  
CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR A KEHL  
SUR LA PERIODE 2007 à 2012  
AVENANT du 27 mars 2009**

Entre :  
l'Etat français  
la Région Alsace  
le Département du Bas-Rhin  
le Département du Haut-Rhin  
le Land de Bade-Wurtemberg  
le Land de Rhénanie-Palatinat  
le Canton de Bâle-Ville  
le Canton de Bâle-Campagne  
le Canton d'Argovie  
le Canton du Jura  
le Canton de Soleure

il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 -**

Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 5 de la convention **relative a la reconduction du secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur à Kehl sur la période 2007 à 2012 est modifié comme suit :**

**La phrase** « Sa présidence est assurée par le Regierungspräsidium de Fribourg. » est supprimée.

## UNTERZEICHNER

### Land Baden-Württemberg

Dr. Rudolf Kühner  
Regierungspräsident  
Regierungspräsidium Karlsruhe

Julian Würtenberger  
Regierungspräsident  
Regierungspräsidium Freiburg

### Land Rheinland-Pfalz

Staatssekretär Martin Stadelmaier  
Chef der Staatskanzlei  
Staatskanzlei Mainz

Schweigen-Rechtenbach, den 27. März 2009

## UNTERZEICHNER/SIGNATAIRES

### Kanton Basel-Stadt

Dr. Guy Morin  
Regierungspräsident  
Präsidialdepartement

### Kanton Basel-Landschaft

Urs Wüthrich-Pelloli  
Regierungsrat  
Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion

### Kanton Aargau

Peter C. Beyeler  
Regierungsrat  
Departement Bau, Verkehr und Umwelt

### Kanton Solothurn

Esther Gassler  
Regierungsrätin  
Volkswirtschaftsdepartement

### République et Canton du Jura

Michel Probst  
Ministre de l'Economie, de la Coopération et des  
Communes de la République et Canton du Jura

Schweigen-Rechtenbach, den 27. März 2009

## SIGNATAIRES

### Etat français

P. le Préfet et par délégation,  
Sandrine Godfroid  
Secrétaire Générale pour les  
Affaires Régionales et Européennes

### Région Alsace

Adrien Zeller  
Président du Conseil Régional d'Alsace

### Département du Bas-Rhin

Guy-Dominique Kennel  
Président du Conseil général  
du Bas-Rhin

### Département du Haut-Rhin

Charles Buttner  
Président du Conseil général  
du Haut-Rhin

Schweigen-Rechtenbach, le 27 mars 2009